

VINISTORIA



21/12/2015

Modification des droits d'accises 2016

Préalable

Le 1^{er} janvier 2016 les droits d'accises sur les boissons alcoolisées seront réévalués sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour 2014, soit 0.40% en moyenne.

Tableaux des évolutions au 1^{er} janvier 2016

Articles CGI	Code Taxe	Nature de la mesure	Montants 2015	Montants au 1er janvier 2016
317	L443	bouilleurs de crus (10 litres maximum par campagne)	865.33 €	868.79 €
317		bouilleurs de crus (au-delà de 10 litres par campagne)	1 730.64 €	1 737.56 €
402 Bis	L423	droit de consommation (VDN par hl/vol)	46.92 €	47.11 €
402 Bis	L402 / L425	droit de consommation (produits intermédiaires <= 18°) par hl/vol	187.66 €	188.41 €
403	L433	droit de consommation (rhum DOM) par hl/AP	865.81 €	869.27 €
403	L405/ L412/ L435/ L440	droit de consommation (tarif général) par hl/AP	1 730.64 €	1 737.56 €
438	L393	droit de circulation (cidres) par hl/vol	1.32 €	1.33 €
438	L387 / L390	droit de circulation (vins tranquilles, autres pds fermentés) par hl/vol	3.75 €	3.77 €
438	L385	droit de circulation (vins mousseux, effervescents) par hl/vol	9.29 €	9.33 €
520 A	L453	droit spécifiques sur les bières (moins de 2,8 % vol) par hl/AP	369.00 €	370.00 €
520 A	L455	droit spécifiques sur les bières (> 2.8 % vol) par hl/AP	738.00 €	741.00 €
520 A	L457 L463 L467	droit spécifiques sur les bières par hl/AP L457 : Brasseurs < 10 000 hl L463 : Brasseurs > 10 000 hl et < 50 000 hl L467 : Brasseurs > 50 000 hl et <200 000 hl	369.00 €	370.00 €
520 Alb	L473	Boissons non alcoolisées	0.54 €	0.54 €
1613 Bis	L540	Taxe premix par décilitre/alcool pur	11.00 €	11.00 €
L 245-9 séc.soc	L658	Cotisation Sécurité Sociale (Spiriteux > 18° hors Rhum des DOM) par hl/vol AP	555.68 €	557.90 €
L 245-9 séc.soc	L662	Cotisation Sécurité Sociale (Spiriteux > 18° Rhum des DOM) par hl/vol AP	555.68 €	557.90 €
L245-9 séc.soc	L666	Cotisation Sécurité Sociale (Produits intermédiaires > 18°) par hl/vol. EFF	46.92 €	47.11 €
	L670	Cotisation Sécurité Sociale (VDN AOC > 18°) par hl/vol. EFF	18.77 €	18.85 €
	L674	Cotisation Sécurité Sociale (Bières>18°) par hl/vol AP	295.00 €	296.00 €
	L678	Cotisation Sécurité Sociale (Bières>18° Brasseries <=10 000 hl) par hl/vol AP	148.00 €	149.00 €
	L682	Cotisation Sécurité Sociale (Bières>18° Brasseries >10 000 hl et <=50 000 hl) par hl/vol AP	148.00 €	149.00 €
	L686	Cotisation Sécurité Sociale (Bières>18° Brasseries >50 000 hl et <=200 000 hl) par hl/vol AP	148.00 €	149.00 €
520 C	E666	Contribution sur les boissons contenant des édulcorants	7.50 €	7.53 €
520 B	E672	Contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés	7.50 €	7.53 €
520 B	E999	Contribution sur les boissons Energisantes E999 = 103.02 + 7.53 = 110.55 dans Vinistoria (calcul Boisson énergisante + Boisson sucrée)	102.61 €	103.02 €

Impact dans Vinistoria

Mise à jour logiciel

Depuis cette année vous avez 2 options pour faire évoluer vos taxes de 2016 :

- Télécharger la mise à jour complète de Vinistoria version 9.0.7.4 et ainsi faciliter la transition vers les nouveaux taux gérés à date de validité (voir la documentation « **Vinistoria_v9_Gestion_des_accises_a_date.doc** »)
- Télécharger simplement la mise à jour des taux d'accises sans mettre à jour votre logiciel Vinistoria

Les informations qui suivent dans cette documentation ne concernent que la seconde option.

La mise à jour concernant les taux de droits d'accises et la vignette Sécurité Sociale doit être installée **avant toute saisie de mouvement** (opération commerciale, mouvement de stock, fabrication) sur l'année 2016.

Après mise à jour, tout mouvement prendra en compte les nouveaux taux de taxation.

Il faut donc livrer et facturer toute opération commerciale devant être comptabilisée sur 2015 avant de réaliser la mise à jour.

Installation de la mise à jour

Pour le téléchargement de la mise à jour, se rendre sur le portail <http://lgiportailviti.lgstudio.fr/>, se rendre dans la rubrique Version, puis Vinistoria et enfin Gestion des taxes 2016.



Téléchargez ainsi la mise à jour correspondante.

Après téléchargement de la mise à jour, décompresser le fichier et copier tous les fichiers sur votre serveur dans un même répertoire (par défaut f:\lgi\Maj Vinistoria Droits).
A partir du serveur et une fois que tous les utilisateurs sont sortis de Vinistoria, lancer la mise à jour en double-cliquant sur le programme « FlSynchroBase.exe ».

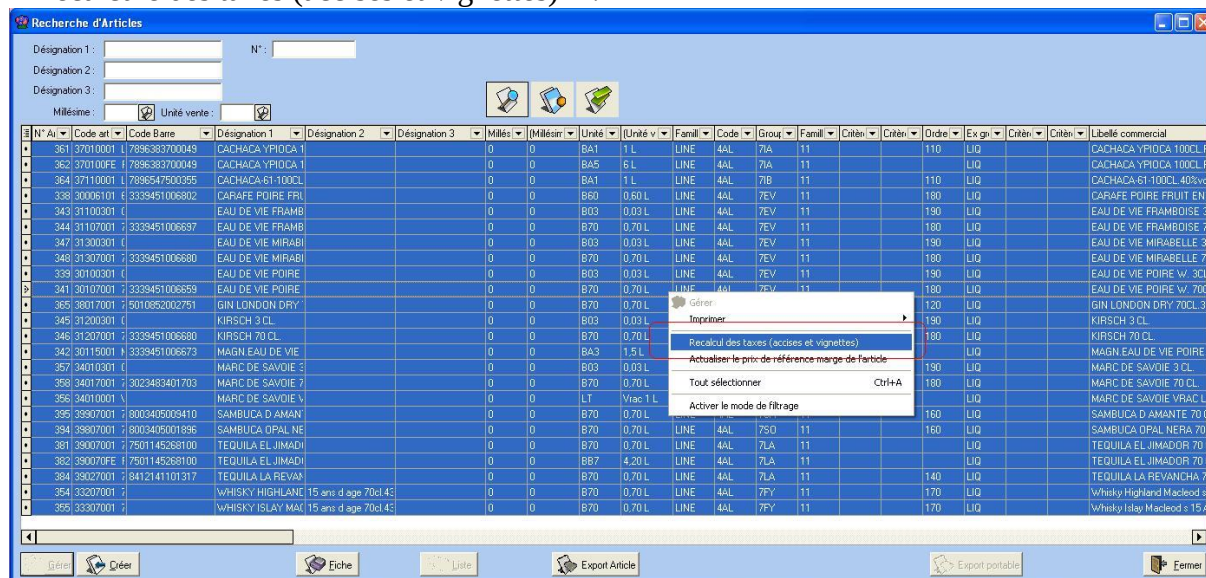


Utilisation de Vinistoria

Recalcul des taxes sur les articles

Afin d'actualiser le montant des accises et de la vignette SS sur les articles, il est nécessaire d'aller en « Recherche d'articles », cliquer sur la loupe pour obtenir la liste complète des articles.

Faire un CTRL-A pour sélectionner tous les articles puis un clic-droit et choisir l'option « Recalcul des taxes (accises et vignettes) » :



Les taxes sont alors recalculées sur l'ensemble des articles sélectionnés.

Commandes en cours non livrées sur 2015

Les commandes saisies en 2015 et qui seront potentiellement livrées en 2016 ont été calculés initialement sur la base dans anciens taux de taxation.

Il est indispensable d'appliquer les nouveaux taux pour obtenir une valorisation correcte des futures liquidations des droits et taxes.

Mise à jour unitaire d'une commande

Le fait de passer en saisie sur une ligne en modifiant une quantité ou un prix unitaire ne provoque pas l'actualisation au nouveau taux des droits d'accises ni de la vignette SS.

Pour cela, deux possibilités :

1. Ouvrir la commande à actualiser, se placer sur l'onglet « Lignes », sélectionner toutes les lignes et faire un clic-droit. Choisir l'option « Initialiser le prix de revient des lignes ». Toutes les lignes sélectionnées sont actualisées.
2. Supprimer les lignes concernées par les droits d'accises et la vignette SS et les ressaisir.

Mise à jour d'un groupe de commandes

En recherche des opérations commerciales, sélectionner les commandes « Non livrées » et « Non facturées ».

Faire un clic-droit et choisir l'option « **Réinitialiser les taxes** ».

Cette fonction permet d'actualiser les taux d'accises et de vignette SS sur les commandes sélectionnées.

Cette méthode est aussi valable pour les opérations de type « Offre », « Réservations » ainsi que pour les achats.

Duplication de commande

La duplication d'une commande calculée sur la base des taux d'accises d'avant 2016 génère une nouvelle commande identique à celle d'origine. Il est donc nécessaire de réinitialiser les taux pour l'année 2016 à l'aide d'une des méthodes citées auparavant.

Avoir automatique

Lors de la réalisation d'un avoir automatique, les droits d'accises ne sont pas actualisés dans celui-ci. De ce fait, il est nécessaire de réserver cette opération à des annulations de factures sur le mois de décembre 2015.

En effet, le taux appliqué sera alors celui de 2015.

Avoir avec saisie

Même fonctionnement que la duplication de commande. Il faut ensuite réinitialiser les taux des droits d'accises pour l'année 2016.

Viniflux

La validation de mouvements avec des droits d'accises au taux de 2015 sur l'année 2016 provoquera l'apparition de deux lignes par taxe utilisé dans la liquidation des droits et taxes :

Liquidation droits et taxes						
Mois : Janvier 2009			Imprimé le : 12/12/2008 15:17:17 ViniFlux 7.5.4			
N° d'accise : FR093			Volumes exprimés en Hl.			
Bureau de douane : Angers						
Empreinte du N° au N°			Régime A			
Déclaration de liquidation						
Mise à la consommation						
Désignation taxe	Vol DAC non soumis	Vol CRD	Autres	Vol Total soumis	Taux / Hl	Montant
L440 - Tous Spiritueux	0.0000	0.0000	- 0.0137	- 0.0137	1 450.00 €	- 20 €
L440 - Tous Spiritueux	0.0000	0.0000	0.0840	0.0840	1 471.75 €	124 €
L595 - Vignette SS	0.0000	0.0000	- 0.1260	- 0.1260	130.00 €	- 16 €
L595 - Vignette SS	0.0000	0.0000	0.2100	0.2100	160.00 €	34 €
	0.0000	0.0000	0.1543	0.1543		122 €
Total droits et taxes						122 €

Dans le cas présent, un avoir avec réintégration des marchandises a été réalisé avec les taux de l'année précédente des droits d'accises et de la vignette SS.